



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-50557>

Département(s) de publication : **67, 68, 75**

Annonce n° **26-50557**

Travaux

---

### Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 25-91870

### Section 2 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur** : Préfecture du Bas-Rhin

**Type de Numéro national d'indentification** : SIRET

**N° National d'identification** : 11000201100044

**Ville** : Strasbourg

**Code postal** : 67000

**Groupement de commandes** : Non

**Département(s) de publication** : 67, 68, 75

### Section 3 - Identification du marché

**Intitulé du marché** : Restauration de la toiture et de la verrière du bâtiment Rotonde

**Code CPV principal - Descripteur principal** : 45261212

**Type de marché** : Travaux

**Description succincte du marché** : Le marché a pour objet les travaux de réfection de la verrière et de la toiture du bâtiment rotonde du Palais Episcopal de Strasbourg

### Section 4 - Attribution du marché

**Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots** :

Après analyse des candidatures et offres suivant les règles et critères annoncés dans le règlement de consultation, les 4 lots du marché relatif à la restauration de la toiture et de la verrière du bâtiment Rotonde sont attribués à : - Lot 1 : HUSSOR ERECTA ; - Lot 2 : CHANZY PARDOUX ; - Lot 3 : METALLERIE WEBER ; - Lot 4 : GCE Le rapport de présentation a été signé par le représentant du pouvoir adjudicateur le 9 février 2026. Il témoigne du bon respect des règles de la commande publique. Les marchés ont été notifiés le 30 mars 2026. Les attributaires ne rentrent pas dans un des cas d'interdiction de soumissionner mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du Code de la commande publique.

---

Date d'envoi du présent avis à la publication : 21/05/2026